



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

DEMANDES DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

1. Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 272, route de Fossambault a été déposée le 30 mars 2020;
2. Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 280, route de Fossambault a été déposée le 30 mars 2020;

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, au Service du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin de Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 8 avril 2020

Le greffier,
Daniel Martineau
www.VSAD.ca